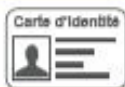


1



Je présente ma Carte Nationale d'Identité en cours de validité

2



Le réceptionnaire peut me demander de présenter le titre d'immatriculation de mon véhicule

3



Particuliers :

1. Je présente ma carte d'identité en cours de validité
2. Un chèque à mon nom m'est remis immédiatement

Professionnels :

1. J'ouvre un compte en communiquant mon extrait KBIS et un RIB
2. Je ne signe pas un mandat de facturation
3. Je reçois en début de mois suivant un relevé de mes apports
4. J'envoie ma facture sans TVA en faisant apparaître la mention : «TVA due par l'acquéreur article 283.2 sexies du CGI»
5. Je reçois 30 jours plus tard mon virement ou mon chèque

4



Je respecte les consignes du réceptionnaire et je dépose successivement mes vieux métaux.

5



En tant que mineur, je ne peux pas effectuer de transaction.

6



Conformément au décret v96-926 du 17/10/1996, j'ai été informé que je suis placé sous vidéosurveillance.

7



Je viens avec une attestation de provenance suivant la qualité de mes vieux métaux.

8



Si je viens avec des produits douteux, ces derniers seront refusés et un signalement en gendarmerie sera effectué.

9



Je serai réglé par chèque au comptant car les transactions en espèces sont interdites (Article 51 loi 2011-900)

10



Une déclaration est envoyée automatiquement, chaque année aux services fiscaux par tous les ferrailleurs européens

11



En cas de contestation, je peux reprendre mes vieux métaux.